

# *Présentation*



## *École Doctorale des Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion*

Bienvenue à l'avenir



UNIVERSITÉ  
**D'AUVERGNE**  
[www.u-clermont1.fr](http://www.u-clermont1.fr)

## L'École Doctorale

L'École doctorale des Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion, dirigée par le Professeur Florent Garnier, s'appuie sur des équipes de recherche reconnues autour d'un projet de formation qui s'inscrit dans la politique scientifique de l'Université d'Auvergne-Clermont 1.

- ⇒ **Centre Michel de L'Hospital (E.A. 4232),**
- ⇒ **Centre de Recherches Clermontois en Sciences de Gestion (E.A. 3849),**
- ⇒ **CERDI (Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, UMR CNRS 6587),**
- ⇒ **UMR Métafort-Cemagref-AgroParisTechEngref-Inra-VetAgroSup (Mutations des activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux).**

L'École doctorale est la seule sur le territoire régional à offrir une formation de niveau D dans les disciplines de sciences économiques, juridiques et de gestion. Elle s'est inscrite depuis 2007 dans la structuration d'un pôle de recherche d'excellence au sein de l'Université d'Auvergne qui a eu pour objectif des regroupements disciplinaires.

En gestion, le Centre de recherches clermontois en gestion et management (sous la direction du Professeur Sonia Capelli) est une structure de recherche largement ouverte aux autres établissements d'enseignement supérieur et fédère l'ensemble des acteurs des sciences de gestion du site clermontois.

En droit et en science politique, le Centre Michel de L'Hospital (sous la direction du Professeur Charles-André Dubreuil) participe de la même logique centripète en structurant et en développant l'approche pluridisciplinaire autour de thématiques dynamiques, complémentaires et convergentes.

Cet effort est relayé par la mobilisation de l'ensemble des compétences du secteur tertiaire autour d'une thématique de recherche commune, impulsée par le CERDI (sous la direction de Patrick Plane, DR CNRS), dont l'excellence dans le domaine est reconnue, le Développement international, selon une logique fédératrice à laquelle contribue pleinement l'École doctorale.

Elle regroupe ainsi 93 enseignants-chercheurs HDR et environ 200 doctorants du secteur tertiaire principalement de l'Université Clermont 1. Elle offre ainsi

par sa pluridisciplinarité nombre d'atouts tant sur le plan de la recherche que de la formation des doctorants.

## **Modalités et procédure d'inscription**

### **Critères d'admission**

- ⇒ Ne sont, pour l'essentiel, retenus que les projets de thèse en rapport avec les thématiques de recherche de ces équipes/unités de recherche.
- ⇒ Pour les étudiants issus d'un master/parcours recherche l'admission en thèses n'est possible que pour ceux ayant eu une note minimale de 12/20 et une note excellente du mémoire de recherche. Les étudiants doivent être également bien classés dans le Master.
- ⇒ Pour les étudiants issus d'un master/parcours professionnel, le recrutement n'est possible que si leur performance académique est excellente. Par ailleurs, un travail de recherche, évalué par un jury ad hoc est préalablement demandé. Le comité des thèses peut également rendre conditionnel l'admission en thèses au suivi d'un certain nombre de cours dans le master/parcours recherche : économétrie, séminaires de formation à la recherche...

## Procédure d'inscription



### **Modalités de recrutement en 1<sup>ère</sup> année de thèse :** **Dossier à télécharger sur le site**

- ⇒ Fiche de 1<sup>ère</sup> inscription
- ⇒ Un curriculum vitae
- ⇒ Le résultat détaillé de vos études antérieures (copie du diplôme, attestation de réussite, relevé de notes) : Licence, Master Pro ou Recherche
- ⇒ Un exemplaire des travaux que vous avez réalisés (exemplaire qui vous sera restitué après examen) : Mémoire
- ⇒ Une lettre de motivation
- ⇒ Présentation de votre sujet de recherche (maximum 10 pages)

## Procédure de dérogation

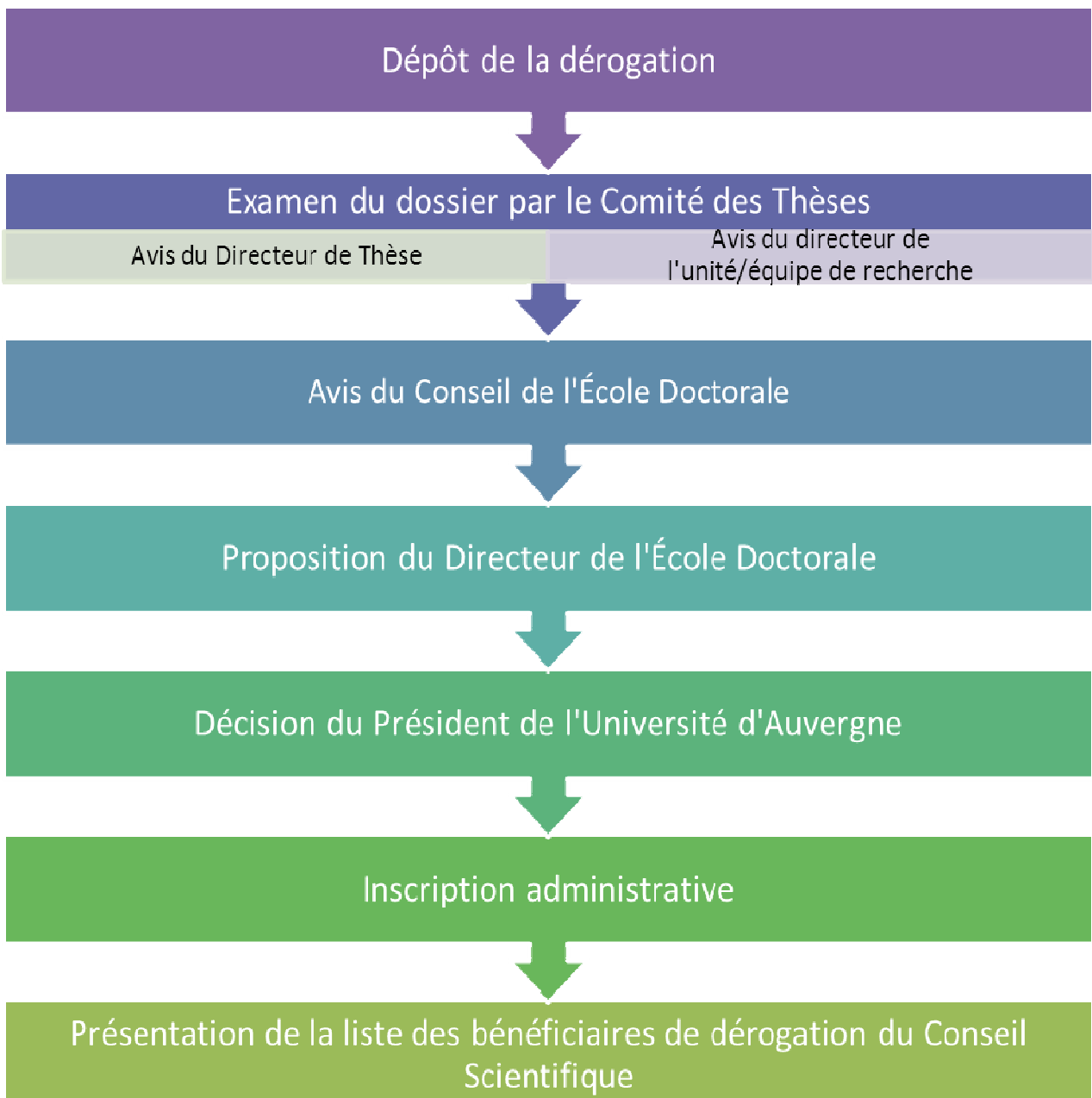
### **Demande de dérogation : comment procéder ?**

⇒ *au titre d'un renouvellement d'inscription en thèse au-delà de la 3<sup>e</sup> année (article 2 de l'arrêté du 25 avril 2002)*

À joindre une lettre de motivation (état d'avancement écrit de ses travaux – 50 pages, plan détaillé, calendrier prévisionnel de soutenance, liste des formations doctorales suivies) et un avis circonstancié du Directeur de Thèse

⇒ *au titre d'une condition de diplôme*

À joindre un curriculum vitae, les relevés de notes et une lettre de motivation et le dossier de candidature en thèse



## Le complément au diplôme de doctorat

Le Complément au diplôme de doctorat a été adoptée par le Conseil de l'École doctorale du 2 mars 2010, cette formation reprend et précise la formation doctorale que chacun des nouveaux inscrits devra suivre au cours de ces trois années de thèse. Afin d'offrir une meilleure lisibilité et un meilleur suivi aux doctorants dans la construction de leur parcours professionnel et de leur formation à la recherche et par la recherche Le Complément vise à renforcer la formation doctorale et à ce qu'elle puisse être valorisée par les docteurs.

### Qu'est-ce que ce complément au diplôme ?

- ⇒ Un « label » certifiant une formation doctorale d'excellence au sein de l'Université d'Auvergne
- ⇒ Une formation doctorale valorisée dans le rapport de soutenance par la mention de son obtention et la délivrance d'une attestation par l'École doctorale qui précise les formations suivies

### Principes :

- ⇒ Obligatoire
- ⇒ Validation au cours des trois premières années de thèse pour une inscription en 4ème année et pour l'autorisation de soutenance de thèse (à partir de 2013-2014)
- ⇒ Capitalisation d'un total de 55 crédits sur les 3 ans soit 100 h de formation avec la possibilité pour le doctorant de construire une partie de son parcours de formation
- ⇒ Permettre un suivi individualisé de la formation doctorale
- ⇒ Gratuité
- ⇒ Possibilité pour les doctorants déjà inscrits d'obtenir ce complément au diplôme de doctorat

<p><b>U1 - Formation transversale Collège des Écoles Doctorales (12 crédits/30h)</b></p> <p>3 modules socioprofessionnels en 3 ans (12 crédits-30 h)</p> <p><b>OU</b></p> <p>Doctoriales chaque 2 ans (8 crédits) et 1 module SP (4 crédits)</p>	<p><b>U2 - Formation transdisciplinaire (25 crédits/40h)</b></p> <p>- Journées annuelles de l'ÉD (10 crédits-12 h sur 3 ans)</p> <p>- 6 Conférences doctorales au cours des 3 ans (15 crédits-14 h)</p> <p><b>OU</b> un séminaire annuel doctoral d'épistémologie et ce méthodologie (15 crédits 14 h)</p> <p><b>OU</b> Communication scientifique (15 crédits) : colloques, working paper avec validation préalable par le directeur de thèse</p>
<p><b>U3 - Formation disciplinaire (18 crédits/30h)</b></p> <p><b>Recherche (6c-3 h)</b> Présentation état travaux</p> <p><b>Thématique (4 c-7 h)</b> Conférences et séminaires</p> <p><b>Méthodologique (8 c-20 h)</b> Recherche documentaire Enseignement</p> <p><b>Insertion professionnelle</b> Rencontres doctorales Formation au métier de consultant</p>	<p><b>U4 - Formation complémentaire</b></p> <p>- TOEFL/TOEIC ou CLES</p> <p>- C2i</p>

## Informations utiles

### **Direction :**

Professeur Florent GARNIER, Directeur  
[florent.garnier@u-clermont1.fr](mailto:florent.garnier@u-clermont1.fr)

Professeur Jean-Louis COMBES, Directeur adjoint en charge de l'économie  
[j-l.combes@u-clermont1.fr](mailto:j-l.combes@u-clermont1.fr)

Professeur Sonia CAPELLI, Directeur adjoint en charge de la gestion  
[Sonia.capelli@u-clermont1.fr](mailto:Sonia.capelli@u-clermont1.fr)

### **Secrétariat :**

Lina LACROIX  
CERDI  
5<sup>ème</sup> étage – Bureau n°21  
65 boulevard François Mitterrand  
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 17 74 09

[Lina.Lacroix@u-clermont1.fr](mailto:Lina.Lacroix@u-clermont1.fr)

### **Site Internet**

Université d'Auvergne : [www.u-clermont1.fr](http://www.u-clermont1.fr)

École Doctorale : [www.u-clermont1.fr/ed245.html](http://www.u-clermont1.fr/ed245.html)